



Conseil Municipal du 10 avril 2017
20h30 salle du Conseil Mairie

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération sur le compte de gestion 2016 du budget communal
- Délibération sur le compte administratif 2016 du budget communal
- Délibération sur l'affectation du résultat 2016 du budget communal
- Vote des taux des taxes locales 2017
- Vote du budget communal
- Délibération sur le compte de gestion 2016 du budget assainissement
- Délibération sur le compte administratif 2016 du budget assainissement
- Délibération sur l'affectation du résultat 2016 du budget assainissement
- Vote du budget annexe du budget assainissement
- Délibération sur les zones défavorisées
- Délibération paiement en investissement des travaux d'aménagement du panneau d'affichage
- Recrutement de l'employé municipal
- Permanence pour les élections Présidentielles et Législatives
- Préparation des journées citoyennes « enrobé à froid » et « nettoyage de l'ancien cimetière »
- Information conseil communautaire
- Questions diverses

Présents:

Benoit DESENLIS Maire – Patrice DELLA VEDOVE 1^{er} Adjoint - Franck PILATI 2^{ème} Adjoint
- Patrice CAZES 3^{ème} Adjoint

Jean BIANCHINI - Jean Luc DELLA VEDOVE - Arnaud LAILLE - Sandra PERES - Chantal GOULU MARTINAT

Excusé(s) avec procuration : CAZES Patrice donne procuration à Benoit DESENLIS

Excusé(s): Virginie GOUTX – Chantal GOULU-MARTINAT

Secrétaire de séance : Jean Luc DELLA VEDOVE

Le quorum étant atteint avec 08 conseillers sur 10, le conseil municipal peut se réunir et délibérer.

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le dernier compte rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

- DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL**

Le compte de gestion 2016 est présenté à l'assemblée

Céline JOUNAHI secrétaire annonce un résultat identique à celui du compte administratif.
Le compte de gestion est donc proposé au vote par la trésorerie

Le détail est disponible en mairie.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DU COMPTE DE GESTION

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2016 est présenté à l'assemblée

Céline JOUNAHI secrétaire annonce un résultat identique à celui du compte de gestion.
Le compte administratif est donc validé par la trésorerie

Le détail est disponible en mairie.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DU COMPTE ADMINISTRATIF

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

L'affectation du résultat 2016 est présenté à l'assemblée

Vous trouverez ci-dessous la copie de la délibération proposée :

032037
TRES. VIC-FEZENSAC



Etat II-2
Exercice 2016

21100 - ROQUEBRUNE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 093,27	0,00	-24 741,36	0,00	-25 834,63
Fonctionnement	149 644,15	1 093,27	18 571,29	0,00	167 122,17
TOTAL I	148 550,88	1 093,27	-6 170,07	0,00	141 287,54
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
ASSAINISSEMENT ROQUEBRUNE					
Investissement	922,56	0,00	5 629,31	0,00	6 551,87
Fonctionnement	3 631,22	0,00	6 573,06	0,00	10 204,28
Sous-Total	4 553,78	0,00	12 202,37	0,00	16 756,15
TOTAL III	4 553,78	0,00	12 202,37	0,00	16 756,15
TOTAL I + II + III	153 104,66	1 093,27	6 032,30	0,00	158 043,69

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 167 122.17

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	148 550.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	112 310.23
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	18 571.29
Résultat cumulé au 31/12/2016	167 122.17
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	167 122.17
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 834.63
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	141 287.54
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DE L'AFFECTION DU RESULTAT

POUR : 8
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux de la part communale à l'identique de ceux de 2016:

Taux 2016 :

	Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) 6
Taxe d'habitation.....	10,18
Taxe foncière (bâti).....	13,38
Taxe foncière (non bâti).	90,17
CFE.....	>>>

Proposition pour 2017 :

Taxe d'habitation :	10.18 %
Taxe foncière sur le bâti :	13.38 %
Taxe foncière sur le non bâti :	90.17 %

Pour information voici les taux moyens en France, et dans le Gers

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16			
	Taux moyens communaux de 2016, au niveau		Taux plafonds 2017
	national 13	départemental 14	15
Taxe d'habitation.....	24,38	27,65	69,13
Taxe foncière (bâti).....	20,85	31,26	78,15
Taxe foncière (non bâti).	49,31	96,14	240,35
CFE.....	>>>	>>>	>>>

Le Maire précise que le taux d'imposition pour la commune **est inférieur de** :

- **14.20 %** pour la Taxe d'habitation par rapport à la moyenne du département
- **7.47 %** pour la Taxe foncière bâti par rapport à la moyenne du département
- **5.97 %** pour la Taxe foncière non bâti par rapport à la moyenne du département

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DE LA RECONDUCTION DES TAUX 2016 POUR 2017

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Maire présente son budget pour l'année 2017:

Vous trouverez ci-dessous le budget par chapitre.
Le détail de celui-ci est disponible en mairie en libre consultation.

❖ ETAT DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellé	Montants
70	Redevances stationnement	929,00 €
73	Impôts + DGF	70 153,00 €
74	Etat / département / Région	51 521,36 €
75	Revenus des immeubles et autres	250,00 €
	REPORT 2016	141 287,54 €
Total		264 140,90 €

❖ ETAT DES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Cpte	Libellé	TOTAL
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCK	22 150,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	30 845,68 €
62 et 63	Autres services ext – Impots et taxes	5 000,00 €
64	Charges de personnel	37 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	71 384,34 €
66	Charges financières	2 784,13 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
	Dépenses exceptionnelles	4 726,39 €
	Virement à la section investissement	89 750,36 €
	TOTAL GENERAL	264 140,90 €

❖ ETAT DES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Montant
1	Taxe AM + Excédent de fonctionnement et FCTVA	30 265,08 €
13	Subventions	- €
21	Virement de la section de fonctionnement	89 750,36 €
	Total	120 015,44 €

❖ ETAT DES DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Montant
16	Opération afférente à l'emprunt	2 473,00 €
21	Autres immobilisations	26 707,81 €
231	Autres immobilisations en cours	65 000,00 €
17	Immobilisations Incorporelles	- €
001	Résultat reporté 2016 déficit	25 834,63 €
	Total	120 015,44 €

Le Maire indique que malgré une baisse des recettes de 3.02 % cette année, et un cumul de 11 % de réduction de dotation de l'état (DGF) depuis 3 ans, la gestion rigoureuse des finances de la commune permet de maintenir les taux d'imposition de la part communale inchangés depuis 2014.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE : VALIDATION DU BUDGET 2017

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2016 est présenté à l'assemblée

Céline JOUNAHI secrétaire annonce un résultat identique à celui du compte administratif.
Le compte de gestion est donc proposé au vote par la trésorerie

Le détail est disponible en mairie.
Le compte administratif 2016 est présenté à l'assemblée

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE : VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2016

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Céline JOUNAHI annonce un résultat identique à celui du compte de gestion.
Le compte administratif est donc validé par la trésorerie

Le détail est disponible en mairie.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016


POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

L'affectation du résultat 2016 est présenté à l'assemblée

Vous trouverez ci-dessous la copie de la délibération proposée :

032037
TRES. VIC-FEZENSAC



Etat II-2
Exercice 2016

25400 - ASSAINISSEMENT ROQUEBRUNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT ROQUEBRUNE					
Investissement	922,56	0,00	5 629,31	0,00	6 551,87
Fonctionnement	3 631,22	0,00	6 573,06	0,00	10 204,28
Sous-Total	4 553,78	0,00	12 202,37	0,00	16 756,15
TOTAL III	4 553,78	0,00	12 202,37	0,00	16 756,15
TOTAL I + II + III	4 553,78	0,00	12 202,37	0,00	16 756,15

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 10 204.28

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 631.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	6 573.06
Résultat cumulé au 31/12/2016	10 204.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	10 204.28
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10 204.28
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE EN FAVEUR DE L'AFFECTION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

POUR : 8
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

• VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

Le Maire présente son budget annexe assainissement pour l'année 2017:

Vous trouverez ci-dessous le budget par chapitre.

Le détail de celui-ci est disponible en mairie en libre consultation.

❖ ETAT DES RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

2	Excédent de fonct. Reporté	10 204,28 €
70	Redevances et taxes	8 154,74 €
74	Subvention	- €
75		- €
777	Quote part subvention assainissement	4 168,69 €
	Total	22 527,71 €

❖ ETAT DES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

60	ACHATS VARIATION DE STOCKS	609,30 €
61	SERVICES EXTERIEURS	
62	AUTRES SERVICES EXT	500,00 €
63	IMPOTS	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	
66	CHARGES FINANCIERES	8 403,93 €
68	Dotation aux ammortissements	12 614,48 €
23	Virt à section investissement	- €
7	redevance réseau	400,00 €
0	7,5 % Dépenses excep.	- €
	Autres dépenses	- €
	Total	22 527,71 €

❖ ETAT DES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Montant
	Report 2016	6 551,87 €
	FCTVA	
13	Subventions	
	Amortissement des immos	12 614,48 €
1	Report bénéfice ou déficit	6 551,87 €
Total		25 718,22 €

❖ ETAT DES DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Montant
1391	Amortissement subventions	4 168,69 €
1641	Rbt emprunts en euros	11 436,42 €
2156	Immo Mat spécifique	3561.24€
2158	Autre installation	- €
1	Report	6 551,87 €
Total		25 718,22 €

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE : ACCEPTATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• DELIBERATION SUR LE DECOUPAGE DES ZONES DEFAVORISEES

A l'attention des Maires des communes du Gers.

Objet : Zones Défavorisées.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sûrement, le département du Gers est confronté à une remise en cause de ses spécificités naturelles dans le cadre de la révision de la zone défavorisée simple à l'horizon 2018 qui exclue encore 52 communes du département du zonage initial. Cela privera les agriculteurs de certaines mesures du second pilier de la PAC telles que l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel ou encore la bonification des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, ce qui mettrait en péril de nombreux élevages gersois et n'aurait d'autre conséquence qu'un important remaniement du paysage de notre département.

Depuis six mois, la profession se mobilise et s'engage pour faire évoluer les choses. Progressivement, au terme d'un travail acharné, nous avons réussi, avec l'aide des politiques, à faire reclasser une grande partie du département.

Nous souhaiterions que vous, élus, soyez proactif et à nos côtés quant à la défense de notre agriculture gersoise, qui constitue notre identité même. Travaillons ensemble à la construction d'une politique volontaire et engagée auprès de nos agriculteurs.

Suite à la rencontre de nombreux d'entre vous, nous souhaitons vous solliciter pour prendre une délibération (Cf pièce jointe) à adresser à la préfecture du Gers pour appuyer le classement de la totalité des communes du Département. Vous comprenez bien sûr l'enjeu économique que cela représente et saurez vous montrer solidaire à la démarche.

En vous remerciant de l'attention et la réactivité que vous accorderez à notre demande. Veuillez recevoir, Madame, Monsieur nos sincères salutations.

Bernard MALABIRADE

Président de la FDSEA du Gers

Proposition de délibération :

31 Mars 2017

Révision des Zones Défavorisées

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance de ses handicaps naturels, au sein de la Zone Défavorisée Simple, acquise à l'issue de plusieurs étapes au cours des années 1970-1980. Ces handicaps structurels sont des freins majeurs à la rentabilité et à la durabilité des exploitations agricoles sur notre territoire. Des niveaux de compensation appropriés sont indispensables : attribution des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels, majoration des aides à l'installation et priorité pour l'accès aux aides à l'investissement.

Dans le cadre du règlement européen n°1305/2013 relatif au Développement Rural, la révision de ce zonage a été initiée par le Ministère de l'Agriculture.

Considérant les données de la carte nouvelles Zones Soumises à Contraintes Naturelles et Spécifiques, communiquées par le Ministère de l'Agriculture le 7 Mars dernier, notre commune apparaît comme reclassée. Nous restons cependant solidaires des communes encore exclues de ce dispositif, et affirmons une fois de plus la nécessité de reclasser l'intégralité du département du Gers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de ROQUEBRUNE

- Considère que les contraintes effectivement présentes sur les communes encore exclues n'ont pas été prises en compte à leur juste niveau
- Demande une réévaluation du classement de l'intégralité des communes du Gers au titre des Zones Soumises à Contraintes Spécifiques,
- Réaffirme l'importance de la reconnaissance des contraintes naturelles et spécifiques présentes sur l'intégralité des communes du Gers,
- Rappelle que cette reconnaissance constitue un élément essentiel pour le maintien d'une activité agricole sur notre département, afin de préserver l'attractivité rurale du Gers.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE : POUR LA PRISE DE DELIBERATION SUR LES ZONES DEFAVORISEES

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

• DELIBERATION PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE

Afin de régulariser la facture à l'EURL Arnaud LAILLE d'un montant de 1 646.75 Euros, le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Il demande à Monsieur Arnaud LAILLE, conseiller municipal de quitter la salle le temps de la délibération qui s'abstiendra donc.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

VOTE : ACCEPTATION DE LA FACTURE

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

• RECRUTEMENT DE L'EMPLOYE MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en présence des adjoints, Monsieur Cédric SOTUM pour un entretien d'embauche.

Après en avoir délibéré avec les adjoints présents, le recrutement de Monsieur SOTUM en tant qu'employé communal d'entretien (sous contrat) a été validé par le Maire.

Monsieur Denis PIAZZA, qui est l'actuel agent communal d'entretien prend sa retraite le 31 août 2017. Il sera en congés du 11 juillet au 31 août.

Ainsi afin de faciliter la transition entre les deux agents, le Maire a décidé de recruter Monsieur SOTUM le 1^{er} juin 2017 à raison de 2 jours par semaine pendant la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre (soit 6 mois) et 1 jour par semaine du 1^{er} octobre au 31 mars (soit une période de 6 mois également).

• PERMANENCE DE TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS

ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 23 avril 2017 et 7 mai 2017
Horaires de 8 Heures à 18 heures

Premier tour

	8H-10H	10H-12H	12H-14H	14H-16H	16H-19H
BIANCHINI Jean					X
CAZES Patrice		X			
DELLA- VEDOVE Jean-Luc	X				
DELLA- VEDOVE Patrice					X
DESENLIS Benoit	X		X	X	X
GOULU- MARTINAT Chantal					
GOUTX Virginie		X			
LAILLE Arnaud				X	
PERES Sandra			X		
PILATI Franck	X				

ELECTIONS LEGISLATIVES des 11 et 18 juin 2017

Horaires de 8 Heures à 19 heures

Deuxième tour

BIANCHINI Jean					X
CAZES Patrice		X			
DELLA- VEDOVE Jean-Luc	X				
DELLA- VEDOVE Patrice					X
DESENLIS Benoît	X		X		X
GOULU- MARTINAT Chantal				X	
GOUTX Virginie		X			
LAILLE Arnaud				X	
PERES Sandra			X		
PILATI Franck	X				

• ORGANISATION DES JOURNEES CITOYENNES

Enrobé à froid :

Comme l'année dernière, nous allons réaliser une journée citoyenne pour l'épandage de l'enrobé à froid le :

Nettoyage du vieux cimetière :

La date sera proposée prochainement.

• INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire informe l'assemblée du vote du budget 2017 de la CCAF.
(Documents disponibles en mairie)

• QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30 heures

Le Maire,

Benoit DESENLIS